

## Dossier de presse

---

### Le Loir-et-Cher accompagne et protège l'enfance

#### *Cérémonie en l'honneur des assistants familiaux*

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher et Monique Gibotteau, 2<sup>e</sup> vice-présidente en charge des solidarités et de l'action sociale reçoivent les assistants familiaux du département, lundi 28 avril 2008. L'objectif de cette cérémonie est de rassembler les travailleurs sociaux dont les actions accompagnent la protection de l'enfance. L'occasion de valoriser un métier complexe, sensible et avant tout humain, en développant un des axes majeurs de la politique sociale conduite par le conseil général : l'accompagnement et la protection de l'enfance. Lundi 28 avril, 8 nouveaux professionnels reçoivent le Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF).

#### **Assistant familial, un métier d'engagement**

Un assistant familial accueille en permanence à son domicile, au sein même de sa famille, des mineurs ou jeunes majeurs de moins de 21 ans en difficulté. Son rôle est d'assurer une permanence relationnelle, de proposer une attention particulière, de veiller aux soins et à l'éducation des enfants accueillis. L'enjeu majeur pour un assistant familial est de travailler à l'intégration de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur dans sa famille, en tenant compte de son âge et de ses besoins. C'est parce qu'ils ouvrent leur foyer à l'accueil professionnel d'enfants que le métier des assistants familiaux est particulièrement sensible et exigeant. Ces professionnels sont ainsi une partie intégrante de l'équipe d'aide sociale à l'enfance et sont acteurs, à part entière, de la mission de protection de l'enfance.

#### **Enfance et famille au cœur de la politique sociale du Département**

En 2008, le conseil général de Loir-et-Cher consacre 28 M € en faveur de l'enfance. La prévention représente 4,5 M € et 21,7 M € sont dédiés à la protection, en particulier à l'accueil des enfants confiés. Le Département privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de continuer à vivre avec leur famille. Lorsqu'une prise en charge de l'enfant est nécessaire, l'accueil par des assistants familiaux est privilégié, permettant à l'enfant de tisser des liens affectifs et relationnels.

---

#### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Fiche presse

### Zoom sur le métier d'assistant familial

La cérémonie organisée par le conseil général en l'honneur des assistants familiaux est l'occasion, pour 8 professionnels, de recevoir leur Diplôme d'État d'assistant familial. Les nouveaux diplômés sont : Corinne Benier, Yamina Camps, Pascale Dupont, Dominique Farnier, Gisèle Fischer, Véronique Grillon, Sylvie Kos et Patricia Merlini.

#### Un engagement au service de l'équilibre et de l'autonomie des enfants

Le but poursuivi par les assistants familiaux est de procurer un contexte familial stable à l'enfant en difficulté pour accompagner et faciliter son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. Les ponts avec la famille d'origine ne sont pas coupés et l'assistant familial a pour mission d'assurer la permanence des relations entre l'enfant et ses parents.

#### Un métier, un diplôme : le DEAF

Le Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF) a été créé par la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux. C'est une profession définie et réglementée. L'obtention du DEAF permet au professionnel le renouvellement automatique de son agrément, sans limitation de durée. En l'absence de ce diplôme, l'agrément doit être renouvelé tous les 5 ans, après évaluation des conditions d'accueil et des aptitudes éducatives.

→ *Le DEAF peut être obtenu par la voie de la formation continue ou par le biais d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ces deux cas, il est délivré par le représentant de l'État dans la région. La formation comprend trois domaines de compétences : l'accueil et l'intégration de l'enfant dans sa famille (140 h), l'accompagnement éducatif (60 h) et la communication professionnelle (40 h). Pour pouvoir déposer un dossier en vue de l'obtention du DEAF par le biais de la VAE, les candidats doivent avoir exercé une activité en lien direct avec le diplôme pendant au moins trois ans au cours des dix années précédentes.*

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## Fiche presse

### Chiffre de la protection de l'enfance en Loir-et-Cher

Au 31 décembre 2007, 353 enfants étaient placés chez des assistants familiaux, soit 67 % des 527 enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette proportion est identique à celle de 2003. En 2008, le Département compte 236 assistants familiaux ; ils étaient 233 en 2003.

→ La rémunération des assistants familiaux représente près de 7,3 M € à laquelle s'ajoutent les indemnités et frais liés à la prise en charge des enfants, soit 2,25 M €.

#### Évolution des effectifs de la protection de l'enfance

	2003	2004	2005	2006	<b>2007</b>
Enfants confiés à l'ASE	578	576	535	537	<b>527</b>
Enfants placés chez un assistant familial	390	380	348	359	<b>353</b>
Nombre d'assistants familiaux	233	229	230	242	<b>232</b>
Nombre d'enfants/assistant familial	1,67	1,66	1,51	1,48	<b>1,52</b>

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)